
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 novembre 2020 à 18 h 30
en webdiffusion**

PRÉSENCES :

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement par intérim
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe
Madame Elsa MARSOT, Directrice culture, sports, loisirs et développement social par intérim
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 30.

10.02 - Présentation

Aucune présentation n'est faite.

CA20 14 0293

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA20 14 0294

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2020, à 18 h 30

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2020, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA20 14 0295

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2020, à 18 h 35

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2020, à 18 h 35.

Adopté à l'unanimité.

10.05

CA20 14 0296

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 octobre 2020, à 14 h

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 octobre 2020, à 14 h.

Adopté à l'unanimité.

10.06

CA20 14 0297

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 22 octobre 2020, à 9 h

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 22 octobre 2020, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.07

10.08 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli, offre ses pensées aux personnes éprouvées par la tragédie survenue à Québec dans la nuit du 31 octobre 2020. Elle incite les citoyens à continuer à prendre toutes les mesures sanitaires nécessaires pour contrer la covid-19 et encourage les gens qui pensent avoir été en contact avec des porteurs du virus à se faire tester auprès des cliniques mobiles ouvertes sur le territoire.

Elle invite les citoyens à découvrir l'installation interactive « Les essentiels » réalisée par MASSIVart de Laurence Philomène au parc Jarry.

Elle souligne le travail exceptionnel des organismes communautaires et mentionne que l'arrondissement continue de soutenir ces groupes en maintenant un soutien financier et sa participation aux comités de travail. Elle salue la mobilisation citoyenne par le biais de l'utilisation des réseaux sociaux.

Avec l'arrivée des premiers flocons et du temps froid, elle rassure les citoyens et annonce la possibilité d'ouvrir des stationnements alternatifs supplémentaires pendant l'hiver. Elle informe les citoyens qu'en raison des travaux de construction du SRB Pie-IX et de la fermeture de la rue D'Iberville pendant presque deux ans, les équipes de travail de l'arrondissement planifient des interventions et surveillent de près la situation afin de faciliter les déplacements et ne pas nuire à la quiétude résidentielle.

Elle annonce l'amendement au [Règlement sur le Service de sécurité incendie](#) (12-003), qui exige que tous les bâtiments résidentiels construits avant 1985 et qui ne sont pas munis d'avertisseurs de fumée de type électrique doivent maintenant être dotés d'avertisseurs de fumée avec pile au lithium inamovible longue durée de 10 ans.

Elle remercie la commandante Michèle St-Onge pour son travail et son dévouement au PDQ 31 et souhaite la bienvenue à son remplaçant, monsieur Jean-Sébastien Marcotte.

Elle revient sur les décisions que prendra le conseil et mentionne l'instauration d'une tarification sociale dans le Règlement sur les tarifs 2021. Cette tarification permettra aux familles à revenu modeste de profiter d'un tarif plus bas. Elle annonce aussi l'adoption de règlements d'emprunt qui servent à financer les travaux prévus au plan décennal d'immobilisations.

Sur l'article 40.09 de l'ordre du jour, relatif à la démolition du bâtiment situé au 690-700, rue Jarry Ouest, elle encourage les citoyens à se faire entendre lors de la tenue de la consultation publique écrite sur le projet et affirme que les commentaires et préoccupations seront entendus afin d'arriver à une proposition équilibrée sur l'aménagement du site.

Le conseiller, Sylvain Ouellet, revient sur le chantier du métro D'Iberville et rassure les citoyens concernant la fermeture de la rue D'Iberville et annonce que les chemins de détours seront sur les artères parallèles et que le début du chantier est repoussé au 11 novembre 2020. Concernant la sécurisation des rues locales, des panneaux ont été installés à l'intersection des rues Jean-Talon et Shaughnessy. Les chantiers 2021 ne devraient pas engendrer de problématiques puisque la plupart de ceux-ci sont terminés, sauf le chantier SRB Pie-IX. Le réseau express vélo de la rue Saint-Denis est presque terminé. Une soirée de consultation a eu lieu pour informer et rassurer les citoyens.

Le réaménagement du parc du Bon-Air est presque terminé. Le conseiller Ouellet invite les gens à se rendre au parc Sandro-Pertini pour admirer la nouvelle sculpture et annonce que l'anneau de glace du parc François-Perrault sera ouvert pendant l'hiver.

La conseillère, Mary Deros, annonce qu'une deuxième clinique de dépistage de la covid-19 est ouverte dans le quartier de Parc-Extension, au chalet du parc Howard. Elle invite les citoyens à s'y rendre s'ils ont des symptômes.

Elle exprime son enthousiasme à la suite de la lecture du livre « Moi, Ali Nestor : petit prince de la rue », et ne tarit pas d'éloge pour l'auteur, elle invite les citoyens à en faire la lecture. Dans la même foulée, elle remercie tous ceux et celles qui travaillent auprès des aînés.

La conseillère, Rosannie Filato, remercie les citoyens de leur créativité lors de la distribution des bonbons à l'Halloween.

Elle précise qu'il y aura davantage de défis cet hiver à l'égard de la pandémie de la covid-19 et de l'itinérance et que l'arrondissement installera, en collaboration avec les organismes communautaires, une « halte chaleur » pour venir en aide aux personnes en situation d'itinérance. L'aide alimentaire d'urgence sera également disponible aux citoyens qui en feront la demande par le biais d'une inscription auprès de la maison de quartier de Villeray. De plus, une clinique de dépistage mobile sera accessible au parc Villeray.

Elle souligne de travail de l'ensemble des organismes communautaires qui collaborent avec l'arrondissement afin d'offrir un milieu sécuritaire à chacun. Elle remercie le commandant Jean-Sébastien Marcotte qui assurera l'intérim au PDQ 31 à la suite du départ de la commandante Michèle St-Onge.

Elle est de tout cœur avec les familles des victimes de la tragédie du 31 octobre 2020 à Québec et réitère à l'ensemble des citoyens et citoyennes de l'arrondissement qu'une aide psychosociale existe et de ne pas hésiter à en bénéficier.

Le conseiller, Josué Corvil, salue la résilience des citoyens en cette année de pandémie ainsi que le travail de la directrice d'arrondissement et des directeurs. Il invite les citoyens à se présenter aux diverses cliniques de dépistage présentes sur le territoire de l'arrondissement.

Il félicite Raphaël Langlois du quartier Saint-Michel qui a répondu à l'initiative « Je contribue » et qui s'est porté volontaire dans différents CHSLD pour combattre la covid-19. Il remercie ses parents d'avoir inculqué le sens du devoir citoyen à leurs enfants. Monsieur Corvil invite tous les jeunes à s'investir comme Raphaël Langlois dans leur communauté.

Il souhaite beaucoup de succès à madame Claude-Aline Bellamy, nouvelle directrice des Loisirs communautaires Saint-Michel. Il regrette le départ Jean-Sébastien Marcotte du PDQ 31 et il lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions. Ensuite il énumère les journées spéciales du mois de novembre. Finalement, il remercie les organismes communautaires et les lieux de culte qui travaillent très fort en cette période difficile que nous vivons.

Il invite les gens à se présenter à la séance de dédicace du livre d'Ali Nestor « Moi, Ali Nestor : petit prince de la rue ». Il en profite pour remercier les responsables des trois bibliothèques et les employés de l'arrondissement.

10.09 - Période de questions du public

À 19 h 05, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyens pouvaient transmettre leurs questions, seulement trois par sujet sont acceptées, à l'aide du formulaire en ligne, jusqu'au vendredi 30 octobre à 16 h.

Francine Gagné	Installation de dos d'ânes
Christian Toussaint	Prix des loyers
Lethyn Hua	Processus d'adoption du Règlement de zonage
Guénael Charrier	REV rue De Castelnau
Dilshad Rizvi	Déneigement
Thérèse Nadeau	Bâtons dans les carrés d'arbres
Yvan Bolduc	Délai pour obtention d'un permis
Charline Trépanier	Apaisement de la circulation
Helen Bradley	Protection des locataires
Gérald Greco	Apaisement de la circulation
Karine-Myrgiane Jean-François	Plan d'information et de communication
Jonathan De Luca	Sécurité à l'intersection des rues Jarry et Christophe-Colomb
Marie-Hélène Chartrand	Information PPCMOI / espace de stationnement
Sarah Butler	Protection des locataires

N'ayant aucune autre intervention reçue par courriel de la part des citoyens, la mairesse d'arrondissement déclare la période de questions close à 20 h.

10.10 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h, la mairesse d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

La conseillère, Rosannie Filato, demande à la mairesse si elle s'engage à poursuivre le processus normal d'adoption du Règlement 01-283-108 pour que la volonté des conseillers et conseillères soit respectée en bonne et due forme, sans provoquer de délais supplémentaires.

La mairesse mentionne qu'elle désire s'assurer du bon déroulement des prochaines étapes, que des réponses sont attendues du Service des affaires juridiques et que l'objectif n'est pas de retarder le processus d'adoption du règlement. Elle ajoute qu'elle donne sa parole.

Aucune autre question n'est soulevée et la période de questions est close à 20 h 03.

CA20 14 0298**Proclamation de la Semaine de la prévention de la criminalité du 1^{er} au 7 novembre 2020**

CONSIDÉRANT qu'en 1983, le ministre du Solliciteur général du Canada instaurait, avec la collaboration de l'Alliance pour la prévention du crime, la Semaine nationale de la prévention du crime;

CONSIDÉRANT qu'au fil des années, le ministre de la Sécurité publique a pris une part de plus en plus active dans l'organisation de la semaine et en est aujourd'hui le principal organisateur;

CONSIDÉRANT que cette semaine souhaite susciter l'organisation d'activités pour tous ceux et celles qui se sentent concernés par la prévention de la criminalité et l'importance de prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs ou aux groupes criminels;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 1^{er} au 7 novembre 2020, « Semaine de la prévention de la criminalité » sur le territoire de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA20 14 0299**Accorder une contribution financière de 14 000 \$ à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension, pour l'année 2020, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020 et approuver le projet de convention à cette fin.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 14 000 \$ à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension, pour l'année 2020, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par intérim, de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1204819005

CA20 14 0300

Accorder une contribution financière de 15 880 \$ à Carrefour jeunesse-emploi Centre-Nord, pour la période du 3 novembre 2020 au 28 mai 2021, dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018 - 2021) et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 15 880 \$ à Carrefour jeunesse-emploi Centre-Nord, pour la période du 3 novembre 2020 au 30 juin 2021, dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018 - 2021);
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par intérim, de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1208469002

CA20 14 0301

Résilier, à compter du 11 octobre 2020, le contrat avec Sciage Montréal inc. pour la location d'une scie à béton avec opérateur, octroyé par ce conseil le 9 mars 2020 par sa résolution CA20 14 0058.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de résilier, à compter du 11 octobre 2020, le contrat avec Sciage Montréal inc. pour la location d'une scie à béton avec opérateur octroyé par ce conseil le 9 mars 2020 par sa résolution CA20 14 0058.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1201766002

CA20 14 0302

Autoriser une dépense maximale de 197 757 \$, taxes incluses, à Creusage R.L. (9083-0126 Québec inc.), pour le renouvellement du contrat pour des travaux d'excavation pneumatique et travaux connexes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, conformément à l'appel d'offres public 19-17370.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 197 757 \$, taxes incluses, à Creusage R.L. (9083-0126 Québec inc.), pour le renouvellement du contrat pour des travaux d'excavation pneumatique et travaux connexes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, conformément à l'option de prolongation identifiée à l'article 15.02 et de l'annexe 2.03.02 du document intitulé « CONTRAT » de l'appel d'offres public 19-17370;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1204969013

CA20 14 0303

Octroyer un contrat à Location Guay (9154-6937 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de deux rétrocaveuses avec opérateurs pour des opérations de déneigement Lot 1 et Lot 2, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 109 617,16 \$, taxes incluses - appel d'offres public 20-18454 (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Location Guay (9154-6937 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de deux rétrocaveuses avec opérateurs pour des opérations de déneigement des saisons hivernales 2020-2021 et 2021-2022 du Lot 1 et du Lot 2, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 109 617,16 \$, taxes incluses - appel d'offres public 20-18454 (4 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1204969010

CA20 14 0304

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1er au 30 septembre 2020, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1201309014

CA20 14 0305

Accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, l'offre de service du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville-centre de prendre en charge, à compter du 1^{er} janvier 2021, la coordination du sport régional ainsi que la gestion des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales, des réservations des terrains sportifs extérieurs et de l'entente de bail de l'espace du 8110, boulevard Saint-Michel dédié aux associations sportives régionales.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville-centre de prendre en charge, à compter du 1^{er} janvier 2021, la coordination du sport régional ainsi que la gestion :

- des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales;
- des réservations des terrains sportifs extérieurs;
- de l'entente de bail de l'espace du 8110, boulevard Saint-Michel dédié aux associations sportives régionales.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1208469005

CA20 14 0306

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 2 250 \$ à 6 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2020, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 250 \$ à la Fondation Cruz-A; 250 \$ à la Maison des Grands-Parents de Villeray (pour Concertation locale des aînés de Villeray); DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 \$ au Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ à l'Himalaya séniors du Québec; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 250 \$ à la Compagnie Théâtre créole; DISTRICT DE VILLERAY : 500 \$ à l'Association des locataires du 8680, rue Berri (pour l'Association des locataires des Habitations Henri-Gratton), pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 2 250 \$ à 6 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2020 comme suit :

FONDS DE LA MAIRESSE

250 \$ à la Fondation Cruz-A—pour 6^e édition des prix Latin Awards Canada

250 \$ à la Maison des Grands-Parents de Villeray (pour Concertation locale des aînés de Villeray)—pour la journée internationale des aînés

DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT

500 \$ au Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal—pour l'aide alimentaire d'urgence pour les Fêtes

DISTRICT DE PARC-EXTENSION

500 \$ à l'Himalaya séniors du Québec—pour la cérémonie de hissage du drapeau et la célébration de la 73^e Journée de l'indépendance du Pakistan

DISTRICT DE SAINT-MICHEL

250 \$ à la Compagnie Théâtre créole—pour le Festi Théâtre Créole

DISTRICT DE VILLERAY

500 \$ à l'Association des locataires du 8680, rue Berri (pour l'Association des locataires des Habitations Henri-Gratton)—pour l'inauguration de leur Centre communautaire

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1204539008

CA20 14 0307

Donner un avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA20-14004 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière (travaux réalisés à l'interne) » dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2021 - 2023.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli, et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA20-14004 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière (travaux réalisés à l'interne) » pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2021-2023.

40.01 1204322012

CA20 14 0308

Donner un avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA20-14005 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 605 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière (travaux réalisés à l'externe) » dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2021 - 2023.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli, et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA20-14005 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 605 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière (travaux réalisés à l'externe) » pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2021-2023.

40.02 1204322011

CA20 14 0309

Donner un avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA20-14006 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 888 000 \$ pour financer la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans les parcs » dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2021 - 2023.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli, et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA20-14006 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 888 000 \$ pour financer la réalisation de travaux dans les parcs » pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2021-2023.

40.03 1204322010

CA20 14 0310

Donner un avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA20-14007 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 388 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments » dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2021 - 2023.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli, et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA20-14007 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 388 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments » pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2021-2023.

40.04 1204322009

CA20 14 0311

Donner un avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA20-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) ».

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli, et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA20-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) » pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

40.05 1201700003

CA20 14 0312

Adopter le Règlement 01-283-110 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de modifier les règles interprétatives concernant le calcul du pourcentage d'ouverture ».

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du Règlement 01-283-110 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) a été donné le 5 octobre 2020, et le projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 7 au 22 octobre 2020, dûment convoquée par avis paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 6 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le rapport de la consultation écrite fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement 01-283-110 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter le Règlement 01-283-110 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de modifier les règles interprétatives concernant le calcul du pourcentage d'ouverture ».

Adopté à l'unanimité.

40.06 1206495014

CA20 14 0313

Adopter le second projet de résolution PP20-14006 à l'effet de permettre la fusion, l'agrandissement et l'ajout de logements dans les bâtiments situés au 7444 à 7456, avenue De Chateaubriand, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation au nombre de logements et au pourcentage de maçonnerie autorisés à la grille des usages et des normes de l'annexe C et au nombre minimal d'unités de stationnement exigées à l'article 561 du Règlement de zonage, recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 7 au 22 octobre 2020 et autoriser la poursuite de la procédure d'adoption du projet de résolution, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP20-14006 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 5 octobre 2020 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 7 au 22 octobre 2020, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 6 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le rapport de la consultation écrite fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 2 novembre 2020;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'adopter le second projet de résolution PP20-14006 à l'effet de permettre la fusion, l'agrandissement et l'ajout de logements dans les bâtiments situés au 7444 à 7456, avenue De Chateaubriand, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation au nombre de logements et au pourcentage de maçonnerie autorisés à la grille des usages et des normes de l'annexe C et au nombre minimal d'unités de stationnement exigées à l'article 561 du Règlement de zonage (01-283) et ce, aux conditions suivantes :

- un maximum de 11 logements est autorisé sur la propriété;

- la façade des bâtiments existants doit être conservée tel qu'à l'existant ou tel qu'à l'origine à l'exception des modifications nécessaires pour l'ajout et l'intégration du troisième étage;
- une distinction dans l'agrandissement doit être conservée afin de rappeler la trame urbaine existante et la présence des trois bâtiments;
- un recul d'au moins 1,2 m par rapport à la limite de terrain latérale nord doit être respecté pour la construction hors toit;
- les terrasses au toit doivent inclure du verdissement;
- un minimum de 3 unités de stationnement doit être conservé en tout temps;
- un ratio d'au moins 1 unité de stationnement pour vélo par logement doit être conservé en tout temps;
- toutes les allées d'accès et les espaces de stationnement situés en cour arrière doivent être aménagés avec des matériaux permettant un certain verdissement (pavé alvéolé, gazon renforcé, etc.);
- les demandes de permis de lotissement et de construction doivent être déposées dans les 12 mois suivant la présente autorisation auquel cas cette dernière sera nulle.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. d'autoriser la poursuite de la procédure d'adoption du projet de résolution PP20-14006, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

Adopté à l'unanimité.

40.07 1206495005

CA20 14 0314

Adopter le second projet de résolution PP20-14007 à l'effet de permettre l'installation d'un poste de ravitaillement hors-sol d'une capacité de 9 176 litres au centre de transport adapté de la Société de transport de Montréal situé au 3111, rue Jarry Est, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation à l'article 408 du Règlement de zonage relatif aux zones où peut être implanté un réservoir de substance inflammable dont la capacité excède 7 600 litres, recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 7 au 22 octobre 2020 et autoriser la poursuite de la procédure d'adoption du projet de résolution, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP20-14007 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 5 octobre 2020 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 7 au 22 octobre 2020, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 6 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le rapport de la consultation écrite fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 2 novembre 2020;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'adopter le second projet de résolution PP20-14007 à l'effet de permettre, conformément aux plans intitulés « Réservoir Temporaire d'essence », « Réservoir industriel léger sur berceaux D/P - ULC-S601 - D/W light industrial tank on supports », « Ajout d'un poste d'essence au stationnement du C.T. St-Michel », préparés par la STM, Industries Granby S.E.C., EXP, l'installation d'un poste de ravitaillement hors-sol d'une capacité de 9 176 litres au centre de transport adapté de la Société de transports de Montréal (ci-après STM) situé au 3111, rue Jarry Est en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), estampillés en date du 9 septembre 2020, et ce, en dérogation à l'article 408 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatif aux zones où peut être implanté un réservoir de substance inflammable dont la capacité excède 7 600 litres aux conditions suivantes :

- que le poste de ravitaillement soit installé à plus de 20 mètres des limites sud-ouest et nord-est de la propriété;
- qu'une bande végétalisée d'au moins 38 mètres de longueur et de 1,85 mètre de largeur soit aménagée face au poste de ravitaillement, en bordure de la limite de la propriété, et qu'elle soit pourvue d'au moins 5 arbres feuillus atteignant une hauteur, à maturité, d'au moins 10 mètres, et de plantes ayant une hauteur de plus 1 mètre;
- qu'une bande végétalisée soit aménagée en bordure de l'allée d'accès menant vers la rue Jarry et qu'elle soit pourvue d'un arbre feuillu atteignant une hauteur, à maturité, d'au moins 10 mètres, et de plantes ayant une hauteur de plus 1 mètre.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. d'autoriser la poursuite de la procédure d'adoption du projet de résolution PP20-14007 conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

Adopté à l'unanimité.

40.08 1201010010

CA20 14 0315

Adopter le premier projet de résolution PP20-14008 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 690-700, rue Jarry Ouest et la construction sur cet emplacement d'un immeuble résidentiel et commercial de 4 étages en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré la hauteur maximale en mètres et en étages ainsi que la superficie maximale d'un usage commercial spécifique prescrites à la grille des usages et des normes de la zone C01-037 à l'annexe C du Règlement de zonage (01-283).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter le premier projet de résolution PP20-14008 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 690-700, rue Jarry Ouest et la construction sur cet emplacement d'un immeuble résidentiel et commercial de 4 étages en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la hauteur maximale en mètres et en étages ainsi que la superficie maximale d'un usage commercial spécifique prescrites à la grille des usages et des normes de la zone C01-037 à l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), aux conditions suivantes :

- que le taux d'implantation maximal soit de 85 %;
- que la hauteur maximale du bâtiment soit de 14,5 mètres;
- que le nombre maximal d'étages soit de 4;
- que le nombre maximal de logements soit de 55;
- que le nombre minimal de logements de trois chambres à coucher et plus soit de 5;
- que la superficie commerciale totale soit inférieure à 500 m² et que la superficie de plancher occupée par un usage spécifique de la catégorie C.2 soit inférieure à 275 m²;
- que le pourcentage minimal d'espaces libres soit de 15 %;
- que les enseignes du rez-de-chaussée commercial présentent une harmonie visuelle entre elles ainsi qu'avec l'architecture du bâtiment;
- que des persiennes de ventilation installées en façade ne fassent pas saillie par rapport à une façade et qu'elles soient de la même couleur que le matériau de parement adjacent;
- qu'un toit-terrasse ouvert à tous les résidents soit aménagé et que ce dernier soit ceinturé de bacs de plantation permanents d'une largeur minimale de 1,0 mètre;
- qu'une zone d'entreposage de bacs de matières résiduelles soit aménagée près du trottoir pour les jours de collecte;
- que les cours avant sur les avenues Champagneur et Bloomfield fassent l'objet d'un aménagement paysager de qualité;

- que le nombre minimal d'unités de stationnement pour vélos réservées aux résidents soit de 1 par logement.

La présente autorisation sera nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1208053014

CA20 14 0316

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du presbytère de l'église orthodoxe Saint-Georges de Montréal située au 535-575, rue Jean-Talon Est.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A-100 à A-106 du document intitulé « St-George Antiochian Orthodox Church - Parish House » daté du 8 octobre 2020, préparés par Dimitrios Razis Architecte, visant l'agrandissement du presbytère de l'église orthodoxe Saint-Georges de Montréal située au 535-575, rue Jean-Talon Est et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1208053004

CA20 14 0317

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment sur le site de l'usine de béton bitumineux DJL située au 8100, 17^e Avenue et le réaménagement complet de la propriété.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « Usine DJL Montréal - Traitement des eaux - Plan aménagement », « Usine DJL Montréal traitement des eaux - Conditions existantes et démolition », « Usine Jarry, Montréal - Abris pour bennes », « DJL St-Michel - Nouvelle usine d'enrobé bitumineux », « DJL Saint-Michel - Nouvelle usine d'enrobé bitumineux », « Usine Jarry, Montréal - Fondation des balances & silos », « Push-Pit - Carrière Jarry », datés du 17 mars 2020, des 8, 9 et 17 juillet 2020 et des 8 et 14 octobre 2020, préparés par Marchand Houle et associés, LDA Services conseils et Archipel architecture, visant la construction d'un nouveau bâtiment sur le site de l'usine de béton bitumineux DJL située au 8100, 17^e Avenue et le réaménagement complet de la propriété et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1201010013

CA20 14 0318

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de 3 étages abritant 2 logements sur la propriété située au 7473, rue Champagneur.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A-100, A-200 à 203, A-300 à 302 et A-904 du document intitulé « Champart-passif » daté du 22 septembre 2020, préparés par la firme Studio MMA architecture + design, visant la construction d'un bâtiment de 3 étages abritant 2 logements sur la propriété située au 7473, rue Champagneur et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 23 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1208053005

CA20 14 0319

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans de l'agrandissement de l'école Bienville située au 9275, 25^e Avenue.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), le plan C031, daté du 10 octobre 2020 et préparé par Équipe Laurence, ainsi que le plan A-04, daté du 22 septembre 2020 et préparé par a2b Architectes, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 9275, 25^e Avenue et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 16 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1206996010

CA20 14 0320

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans modifiés de l'agrandissement du bâtiment situé au 7979-7981, rue Saint-André.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A-100, A-102, A-103, A-104, A-201 et A-701, datés du 1^{er} octobre 2020, préparés par 2Architectures, visant la modification de l'agrandissement du bâtiment situé au 7979-7981, rue Saint-André et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 16 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1206996009

CA20 14 0321

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7591, rue Saint-Hubert.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « 7591 St-Hubert, Montréal », datés d'octobre 2020, préparés par ELC Architecture et design, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7591, rue Saint-Hubert et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1201010012

CA20 14 0322

Accorder une dérogation mineure à l'article 331 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre l'implantation d'un escalier d'issue et d'un balcon à moins de 1,2 mètres des limites latérale nord et arrière de la propriété située au 8018-8022, rue Saint-Denis, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006) et recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 13 au 27 octobre 2020.

Un avis public annonçant la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours sur la demande de dérogation mineure au 8018-8022, rue Saint-Denis, a été publié le 13 octobre 2020 sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement et la consultation écrite s'est tenue du 13 au 27 octobre 2020.

Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet, tel que le rapport de la consultation écrite, joint au dossier décisionnel, en fait foi.

Soumise, une demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'un escalier d'issue et d'un balcon à moins de 1,2 mètres des limites latérale nord et arrière de la propriété située au 8018-8022, rue Saint-Denis;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 13 octobre 2020, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du Règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ne s'oppose à la présente dérogation

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 13 au 27 octobre 2020;
2. d'accorder une dérogation mineure à l'article 331 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de permettre l'implantation d'un escalier d'issue à un minimum de 0,55 mètres de la limite latérale nord et à un minimum de 0 mètres de la limite arrière, ainsi que d'un balcon à un minimum de 1,05 mètres de la limite latérale nord, de la propriété située au 8018-8022, rue Saint-Denis, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

Adopté à l'unanimité.

40.16 1208053015

CA20 14 0323

Donner un avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA20-14003 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2021) ».

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli, et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA20-14003 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2021) ».

40.17 1204322013

CA20 14 0324

Nommer le conseiller, Sylvain Ouellet, à titre de maire suppléant d'arrondissement pour la période comprise entre le 3 novembre 2020 et le 15 mars 2021.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de nommer, le conseiller, Sylvain Ouellet, à titre de maire suppléant d'arrondissement pour la période comprise entre le 3 novembre 2020 et le 15 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1201658006

CA20 14 0325

Renouveler le mandat de trois membres réguliers et un membre suppléant ainsi que modifier le statut d'un membre, et ce, pour la période du 6 novembre 2020 au 6 novembre 2022, au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. de renouveler les mandats de Francis Grimard, Véronique Lamarre et Katherine Routhier à titre de membres réguliers pour la période du 6 novembre 2020 au 6 novembre 2022;
2. de renouveler le mandat de Selma Laroussi à titre de membre suppléant pour la période du 6 novembre 2020 au 6 novembre 2022;
3. de modifier le statut de Sylvia Jefremczuk de membre suppléant à membre régulier pour la période du 6 novembre 2020 au 6 novembre 2022;

et ce, au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1206996011

Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 25.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2020.